

N^o 30
 Guilmant
 Félix Alfred
 légitime
 approuvons la
 surcharge du
 mot septembre
 à la deuxième
 ligne de l'acte
 ci contre
 L. Moordacq
 P. Bellart

L'an mil huit cent quarante quatre le vingt sixième jour du
 mois de **Septembre**, à huit heures du matin, jour et tant nous
 Louis Bellart, Maire officier de l'état civil de la commune
 de Wizerme, Canton et arrondissement de Saint-Omer,
 Département du Bas de Calais, a comparu Félix Joseph
 Guilmant, âgé de vingt deux ans, oursier par petites demeu-
 rant en cette commune, lequel nous a présenté un enfant
 du sexe masculin qu'il a déclaré être né de lui en son
 Domicile aujourd'hui à cinq heures du matin et de dame
 Florentine Soulon, âgée de vingt deux ans son épouse
 auquel enfant il a été donné les prénoms de Félix
 Alfred Florimond. Les dites présentation et déclaration
 ont été faites en présence de Pierre Joseph Darras,
 âgé de trente sept ans oursier méunier, et de Louis
 Joseph Moordacq, âgé de quarante six ans, cabaretier,
 tous deux Domiciliés en cette commune et a le second
 témoin signé avec nous le présent acte le
 comparant et le premier témoin ont déclaré ne

savoir signé de ce interpellé, après lecture
 faite / L. Moordacq
 P. Bellart